Un geste
SUFFIT.
MINI ASSISTANCE.
MINI

DE RETOUR AU CŒUR DE L'ACTION GRÂCE À MINI ASSISTANCE.

Dans le cadre d'un évènement couvert, vous pouvez compter sur nous pour vous remettre en piste en un rien de temps grâce à notre garantie mobilité. MINI Assistance [1] vous offre une vaste gamme de prestations durant 5 ans, à partir de la date de 1ère mise en circulation du véhicule, en Europe, et ce, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il vous suffit d'appeler notre hotline assistance, d'utiliser la fonction MINI Assistance disponible dans le menu MINI App[2] ou de vous connecter sur l'application mobile MINI App, nous nous occuperons du reste. Que vous ayez besoin d'une assistance, de récupérer votre véhicule, d'une voiture de location afin d'arriver à destination ou encore de réserver un hôtel, notre large éventail de prestations vous permettra d'être rapidement de retour sur la route.

VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE ?

0 800 509 281 Service & appel gratuits

ou +33 (1) 40 255 747
depuis l'étranger

(1) Les prestations décrites dans cette brochure sont accordées dans les limites et conditions définies dans la convention d'assistance qui vous est remise sur simple demande. Elles sont assurées auprès de Fragonard Assurances, SA au capital de 37 207 660 €, 479 065 351 RCS, Paris Siège social : 2, rue Fragonard – 75017 Paris, Entreprise régie par le Code des assurances, désignée sous le nom commercial «MINI Assistance».

(2) Disponible uniquement sur les véhicules MINI équipés d'un écran multimédia.

PARTOUT ET À N'IMPORTE QUEL MOMENT AVEC MINI ASSISTANCE.

Vous subissez un dysfonctionnement ? Aucun problème. Il suffit d'un appel pour que vous soyez à nouveau derrière votre volant. Notre réseau de partenaires s'étend dans l'ensemble de l'Europe, vous garantissant ainsi une assistance des plus rapides quelle que soit l'heure de la journée.

Attention : en cas d'événement survenant sur le réseau autoroutier français, il est impératif d'utiliser les bornes d'appel d'urgence orange ou de contacter le 112, numéro d'urgence européen. Cette démarche reste de votre responsabilité.

ÉVÈNEMENTS COUVERTS PAR L'ASSISTANCE ROUTIÈRE.

Que désigne le terme « panne » ?

MINI Assistance couvre certains cas de panne. MINI Assistance définit une panne comme étant une défaillance mécanique, électrique, électronique ou hydraulique, ayant pour effet d'immobiliser le véhicule, d'empêcher la fermeture sécurisée du véhicule ou son utilisation dans les conditions requises par le code de la route. Les cas de panne ne répondant pas à cette définition ne sont pas couverts par MINI Assistance.

Services en cas de crevaison.

MINI Assistance couvre également certains cas de crevaison considérés comme un incident dans la mesure où la crevaison n'est pas la conséquence d'un autre évènement (accident, choc avec un trottoir, acte de vandalisme...). Les cas de crevaison ne répondant pas à cette définition ne sont pas couverts par MINI Assistance.

La vie est faite de petits incidents.

MINI Assistance intervient également en cas d'incidents mineurs, notamment en cas de perte ou de bris de la clé du véhicule, d'erreur de carburant ou de panne de carburant. Nous mettons alors tout en œuvre pour vous apporter l'assistance nécessaire. Les autres incidents mineurs non mentionnés ci-dessus ne relèvent pas du champ de couverture de MINI Assistance.

Rapide et fiable.

Nos spécialistes sont souvent en mesure de résoudre les désagréments par téléphone. Si cela s'avère impossible, nous organisons une assistance sur place en faisant appel à l'un de nos véhicules MINI Assistance, si vous êtes immobilisé dans sa zone de rayonnement, ou à l'un de nos partenaires de confiance.

MOBILITÉ CONTINUE EN CAS DE PANNE OU DE CREVAISON.

Remorquage du véhicule

Vous ne serez plus jamais seul.

S'il est impossible de réparer immédiatement votre MINI, nous prenons en charge le coût de remorquage de votre véhicule vers le réparateur agréé MINI le plus proche ou vers celui de votre choix si la distance supplémentaire est inférieure à 40 kilomètres.

Le surcoût lié à une demande de remorquage vers un concessionnaire ou réparateur agréé MINI au-delà de 40 kilomètres (y compris à l'international) sera à la charge du demandeur ou de l'utilisateur. L'éventuelle prise en charge d'un tel surcout pourra être étudiée par MINI France sous un angle commercial et à sa discrétion.

Transfert en taxi

Arrêt au stand pour votre MINI.

Dans le cadre d'un évènement couvert, nous prenons en charge les coûts d'un ou plusieurs trajets de liaison en taxi pour un montant total de 100 € TTC maximum par dossier d'assistance.

Le surcout lié à des demandes de trajets en taxi au-delà de 100 € TTC sera à la charge du demandeur ou de l'utilisateur. L'éventuelle prise en charge d'un tel surcout pourra être étudiée par MINI France sous un angle commercial et à sa discrétion.

Réservation d'hôtel

Sentez-vous comme chez vous.

Si vous vous trouvez à plus de 50 kilomètres de chez vous et que vous devez passer la nuit dans un hôtel pour attendre la réparation de votre véhicule, nous prenons en charge les frais d'hôtel (**à l'exclusion des frais de restauration**), mais aussi ceux de tous les passagers (dans la limite du nombre de personnes indiqué sur le certificat d'immatriculation).

Nous prenons en charge jusqu'à 4 nuits dans un hôtel 4 étoiles de préférence jusqu'à ce que votre MINI soit prête à reprendre la route. Le service hébergement hôtelier n'est toutefois pas cumulable avec les services « Retour au Domicile » ou « poursuite du voyage des Bénéficiaires ».

Voiture de remplacement

Combler l'écart.

Si votre MINI n'est pas réparable dans les 4 heures et si votre concessionnaire ne peut vous fournir un véhicule de courtoisie, nous couvrons les frais liés à un véhicule de remplacement (à l'exclusion des frais de carburant) de catégorie équivalente[2] : jusqu'à 5 jours ouvrés maximum plus week-end France, et à l'étranger jusqu'à 7 jours ouvrés maximum plus week-end.

Le contrat MINI Assistance ne couvre pas certains frais éventuels tels que les assurances facultatives complémentaires, carburant, franchises et dépassements de durée de location. De même, selon les conditions générales propres à chaque société de location, une caution pourra être exigée. Au-delà des durées de prise en charge exposée ci-avant, les jours de location supplémentaires seront à la charge du demandeur ou de l'utilisateur.

(2) L'attribution du véhicule demeure soumise aux disponibilités locales du loueur partenaire. En conséquence, la responsabilité de MINI France ne pourra être engagée si un véhicule d'une catégorie différente est mis à votre disposition.

CONTRE VENTS ET MARÉES.

Outre les prestations déjà citées, si votre MINI doit passer plus de 3 jours dans l'atelier de réparation, et si l'évènement couvert a lieu à plus de 100 kilomètres de votre lieu de résidence, nous proposons les prestations suivantes, individuellement ou combinées, jusqu'à un montant maximum de 650 € TTC par évènement.

Poursuivez votre route ou rentrez chez vous

Nous vous aidons à rejoindre votre destination.

Si vous devez poursuivre votre route ou rentrer chez vous avant que votre MINI ne soit prête, nous prendrons en charge vos frais de transport aller (train, avion, taxi ou véhicule de location).

A noter que ces services « Retour au Domicile ou poursuite du voyage des Bénéficiaires » ne sont pas cumulables avec le service « Hébergement hôtelier ».

Récupération du véhicule

Acheminement du véhicule.

Nous organisons sur demande le retour de votre voiture jusqu'à votre lieu de résidence ou jusqu'au réparateur agréé MINI le plus proche de votre domicile, par chauffeur.

Si vous avez rejoint votre destination et que votre MINI est réparée : nous vous aidons à récupérer votre MINI et nous prenons en charge les frais de transport aller (billet de train, d'avion, de véhicule de location ou un taxi).

Service de charge

Uniquement pour les véhicules 100% électriques BEV - Battery Electric Vehicle.

En cas de décharge complète de la batterie haute tension de votre MINI 100 % électrique empêchant la poursuite du trajet, MINI Assistance pourra prendre en charge le remorquage du véhicule jusqu'à la station de recharge la plus proche ou jusqu'à votre destination, sous réserve que celle-ci dispose d'une borne de recharge et que la distance supplémentaire n'excède pas 40 kilomètres depuis le lieu de l'incident.

La mise en œuvre de cette prestation est soumise à l'appréciation de MINI Assistance, notamment en fonction des circonstances de l'incident et de la possibilité de recharger le véhicule sur place. Aucune prise en charge ne sera accordée si la décharge résulte du non-respect des préconisations du constructeur

NOTRE POLITIQUE DE REMBOURSEMENT.

Les prestations d'assistance sont directement pris en charge par MINI Assistance dans les conditions et limites définies.

Les prestations ne peuvent être déclenchées qu'avec l'accord de MINI Assistance.

Toute dépense effectuée sans l'accord préalable de MINI Assistance ne pourra faire l'objet d'un remboursement, **à l'exception des frais de dépannage et de remorquage sur autoroutes et périphériques.**

Notre politique de remboursement ne couvre pas les dépenses suivantes :

» Les frais de carburant, de péage et de traversée en bateau ou en bac.

» Les coûts supplémentaires d'hôtel (frais de restauration).

» Tous frais et toute perte encourus liés directement ou indirectement à la panne, tels qu'une perte de revenus, des frais d'annulation, des engagements ou événements manqués (par exemple des billets non utilisés), détérioration, acte de vandalisme, vols d'objets ou d'accessoires du véhicule pendant son immobilisation ou son transport avant la prise en charge par MINI Assistance.

» Les frais de gardiennage consécutifs au séjour des véhicules dans les locaux d'un garage susceptible de faire les réparations.

» Les frais de réparation et les coûts liés aux pièces de rechange et aux suppléments.

» Frais éventuels tels que les assurances facultatives complémentaires, carburant, franchises et dépassements de durée de location.

PRESTATIONS NON INCLUSES DANS L'OFFRE.

Les prestations MINI Assistance ne s'appliquent pas aux cas suivants :

» Visite d'entretien planifiée, campagnes techniques ou actions de rappels.

» Accident, vol ou vandalisme et tout dommage consécutif.

» Dommages causés par un comportement intentionnel ou négligent.

» Dommages causés durant des sessions de conduite ou de formation visant à atteindre les vitesses les plus élevées possible.

» Dommages causés par un défaut d'entretien, par des pièces installées ou par des modifications apportées sans l'autorisation du constructeur.

TOUJOURS À PORTÉE DE MAIN :

Les sensations offertes par la conduite d'une MINI ne sont égalées que par la portée sans limite de MINI Assistance en Europe :

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne (y compris les îles Canaries), Estonie, Finlande, France métropolitaine, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Principauté de Monaco, Serbie/Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

ASSISTANCE RAPIDE EN CAS DE SITUATION CRITIQUE.

Si vous êtes impliqué dans un accident[3], nous vous assistons dans les premières démarches, éventuellement dans l'établissement du constat à l'amiable, contactons un réparateur agréé MINI et assurons si nécessaire le remorquage de votre véhicule jusqu'au réparateur agréé MINI le plus proche du lieu de l'accident.

Veuillez noter que les prestations MINI Assistance ne sont pas prises en charge en cas d'accident[3].

Que faire après un accident :

» Vos passagers et vous-même devez mettre des gilets de sécurité haute visibilité.

» Sécurisez le lieu de l'accident, par exemple en plaçant un triangle d'avertissement.

» Aidez toute personne susceptible d'être blessée.

» Laissez les véhicules impliqués dans l'accident dans leurs positions initiales.

» Parlez à tout témoin éventuel.

» Remplissez un constat d'accident ou notez le déroulement de l'incident.

HOTLINE EN CAS D'ACCIDENT :

0 800 509 281 Service & appel gratuits

ou +33 (1) 40 255 747
depuis l'étranger

(3) Un accident est défini par MINI Assistance comme toute atteinte à votre véhicule, non intentionnelle et provenant de l'action soudaine et imprévisible d'une cause extérieure rendant impossible son utilisation dans des conditions normales de sécurité.*

Sauf erreurs et fautes d'impression. Produits et prestations soumis à des modifications.
© BMW AG, Munich, Allemagne. Imprimé en France 09/2026.

Pour en savoir plus sur MINI : www.MINI.fr ou le service d'information MINI, contactez le numéro suivant : 0800 269 800.

Références : 99 98 5 A73 F46.

MINI ASSISTANCE.